



Club Alfa Romeo de France
V° CHARADE ITALIENNE - Dimanche 17 avril 2011



MERCI DE REMPLIR EN MAJUSCULES
Attention, les nouvelles réglementations nous imposent de déclarer nominativement toutes les personnes présentes à la manifestation.

PARTICIPANTS CIRCUIT

	Noms :	Prénoms :
Pilote		
2° Pilote		
Accompagnateur *		
Accompagnateur *		
Accompagnateur *		
Accompagnateur *		

* 4 maxi - Roulage possible en passager pour les accompagnateurs - casque obligatoire.

Adresse :
 CP - Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :
Nécessaire pour recevoir une confirmation d'inscription

Club : N° Adhérent :

VOITURE : Type CG :
 Immatriculation : Année : Cylindrée :
 Moteur préparé : Oui / Non Chassis : Oui / Non Pneus course : Oui / Non

Seuls sont autorisés à emprunter la piste les véhicules ne dépassant pas 88 décibels à 4500 t/mn.

ENGAGEMENT NUL SI CES CADRES NE SONT PAS REMPLIS

ASSURANCE : Compagnie : N° Police :

FORMULE CIRCUIT : Journée Circuit avec OPTION Repas le midi

	Montant (€)	Nombre	Total (€)
Pilote principal **	180 €		€
2° pilote(s)	40 €		€
Pilotage Série "Découverte" - 30 mn de roulage	60 €		€
Accompagnateur(s) - 4 maxi (Gratuit)	0 €		€
Repas le Dimanche midi (Option)	30 €		€
S/S Total :			€

** Réduction Pilote principal CARF = 1 x 30 €

** ou : Réduction Pilote principal autres Clubs de marques Italiennes = 1 x 15 €

Total : €

ou Total + 20 euros si inscription après le lundi 4 avril 2011 :

PAIEMENT : à l'ordre de « CLUB ALFA ROMEO DE FRANCE »

() par chèque joint () par virement bancaire (participants étrangers)

IBAN : FR76 1027 8060 3900 0373 7204 147 BIC : CMCIFR2A

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Tout engagement implique l'acceptation du règlement joint, à signer également par tous les pilotes.

Signature Engagement

Cet engagement doit être adressé AVEC SON REGLEMENT avant le LUNDI 4 AVRIL 2011 à :

Patrick POMMIER - 2 avenue de Paris - 78120 RAMBOUILLET - France

Toute demande reçue après cette date sera majorée de 20 €.

Seules les demandes d'engagement accompagnées du règlement seront prises en compte et une confirmation sera envoyée par mail. En cas de désistement sans motif valable justifié, une retenue de 50% sera appliquée sur le montant de l'engagement.

Contacts :

Alexis WALTER - 03 80 67 05 49
 Daniel MARTIAL - 06 65 61 55 84
 Patrick POMMIER - 06 10 01 73 49



CLUB ALFA ROMEO DE FRANCE
Circuit de Charade – Dimanche 17 avril 2011

REGLEMENT

- 1- La manifestation est privée et réservée aux personnes régulièrement engagées.
- 2- La manifestation est réservée à tous les véhicules de marque Italienne.
- 3- Sont admis à participer les membres du CARF, de la Scuderia del Biscione, et les membres d'autres Clubs de véhicules marque Italienne, français ou étrangers ainsi que les propriétaires non affiliés à un club.
- 4- Le nombre de participants étant limité, les membres d'un club sont prioritaires et la liste d'engagement sera close dès lors que le nombre maximum sera atteint.
- 5- Tout concurrent ne sera admis que sur présentation de son permis de conduire et d'une attestation d'assurance pour son véhicule, ainsi que, selon le cas, la carte grise et le contrôle technique valide ou le passeport technique du véhicule.
- 6- **Toute voiture participante devra être en parfait état de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les organes de sécurité et normes de bruit. Tout contrôle en ce sens pourra être effectué par les organisateurs. En particulier, les concurrents doivent respecter les obligations suivantes :**
 - 6.1 – Sur la piste le port du casque est obligatoire pour le conducteur et le passager éventuel admis.
 - 6.2 – Le port de la ceinture de sécurité, ou du harnais, est obligatoire (exception faite pour les voitures qui n'en sont pas équipées conformément à la législation).
 - 6.3 – La pression normale des pneus doit être augmentée sensiblement (+ 0.5 bar minimum conseillé).
 - 6.4 – La batterie, les sièges, les ceintures ou harnais doivent être solidement arrimés. Le coffre et l'habitacle doivent être débarrassés de tout objet. Il est conseillé de partir avec le plein de carburant.
 - 6.5 – Les feux « stop » doivent être en état de fonctionnement.
 - 6.6 – En cas de pluie, les pneus sculptés et les feux de position sont obligatoires.
- 7- En toute circonstance, les participants doivent se comporter avec prudence et courtoisie et se conformer aux directives des organisateurs, commissaires de piste, services de secours ou autorités locales présentes. En particulier tout participant doit :
 - 7.1 – Respecter les drapeaux et signes des commissaires de piste.
 - 7.2 – Respecter les consignes de circulation, en particulier ne pas s'engager sur la piste sans y être autorisé, quitter la piste lorsqu'il y est invité, ne pas stationner ailleurs qu'au parc délimité.
 - 7.3 – Ne pas stationner ou effectuer de manœuvre sur la piste sans y avoir été invité. En cas d'incident, dégager au mieux la voiture et attendre les secours.
 - 7.4 – Ne jamais circuler à pied sur la piste ou ses abords immédiats.
 - 7.5 – Sur la piste, surveiller les rétroviseurs, ne pas gêner les autres concurrents, ne pas effectuer de dépassement dangereux, ne pas changer brutalement de trajectoire, ne pas bloquer le passage de concurrents plus rapides.
 - 7.6 – Pour quitter la piste, signaler son intention suffisamment tôt, ralentir et rentrer aux stands au pas.

LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIERE DU PRESENT REGLEMENT
L'organisateur se réserve le droit d'exclure sans appel ni dédommagement aucun, toute personne ne respectant pas les obligations du présent règlement.

ASSURANCE CIRCUIT

En tant qu'organisateur, le Club Alfa Romeo de France souscrit une police d'assurance qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants vis à vis des tiers dans le cadre de la manifestation.

Cette manifestation est strictement privée, et selon le décret n°2006-554 du 16 mai 2006 seuls les participants et accompagnateurs signalés à l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du circuit et bénéficient de la couverture responsabilité civile.

Sur la piste, le participant est seul responsable envers lui-même pour les dommages corporels qu'il pourrait subir, ainsi que pour les dommages matériels qu'il pourrait causer, y compris les dégâts occasionnés au circuit et aux installations.

En conséquence, le choix lui appartient de souscrire à titre personnel toute couverture complémentaire qu'il jugerait utile.

Date :

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature Pilote et co-pilote(s) :